

**Objet : Action géologie : Prise en charge frais de déplacement, d'hébergement et de restauration**

Le Président expose :

- Vu** la délibération n°42-2010 du Comité syndical du 25 juin 2010 concernant la prise en charge des frais de mission des partenaires associés dans la cadre d'actions démonstratives ;
- Vu** la délibération n°2012-12-10 du Comité syndical du 18 décembre 2012 concernant les patrimoines géologiques

Le Comité Syndical du SMBP a décidé de mener un programme d'action dans le domaine de la géologie et des paysages géologiques, tant en études, qu'en actions de sensibilisation.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs événements ont été organisés afin de mettre en valeur les paysages et les patrimoines géologiques des Baronnies provençales : exposition à Saint-May, balade géologique dans les environs de Nyons autour des sédiments datés du Miocène. La publication d'un ouvrage a également été accompagnée par le Pnr des Baronnies provençales.

Cet ouvrage, « Baronnies provençales, Mont Ventoux et Montagne de Lure » est publié aux Editions Omnisciences et rencontre un intérêt auprès du public averti, mais aussi des personnes intéressées par les patrimoines et les paysages des Baronnies provençales.

Son auteur, Christian Montenat, directeur de recherche honoraire au CNRS et ancien directeur de l'Institut géologique Albert de Lapparent (IGAL), animera une conférence et une balade autour de la géologie à Montbrun-les-Bains et dans la vallée de la Méouge les 29 et 30 mai prochains.

Dans la mesure où ses interventions sont faites à titre gracieux, il est proposé de prendre en charge, dans le cadre de l'action concernant les patrimoines géologiques, ses frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de Christian Montenat relatifs à son intervention des 29 et 30 mai 2015 à Montbrun-les-Bains.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD